



Évaluation de l'entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 22 décembre 2023



Évaluation de l' Entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

No de catalogue : Em20-98/1-2023F-PDF

ISBN 978-0-660-68742-1




Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Liste des graphiques	iv
Liste des abréviations	v
Sommaire	vi
Réponse de la direction	xi
1. Présentation	1
2. Entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail.....	2
2.1 Prestations d'emploi	3
2.2 Mesures de soutien	3
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude	3
2.4 Part moyenne de financement des PEMS.....	4
3. Méthodologie	5
3.1 Analyse des impacts différentiels	5
3.2 Analyse des résultats à moyen terme	7
3.3 Forces et limites des études.....	7
3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport	8
4. Constatations de l'évaluation.....	9
4.1 Profil des participants	9
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui reçoivent des SAE .	10
4.3 Résultats sur le marché du travail pour les prestataires de l'assurance-emploi actifs et les anciens prestataires	11
4.4 Résultats sur le marché du travail par sous-groupe de participants.....	17
5. Études complémentaires	29
5.1 Recherche et innovation	29
5.2 Prestation pour le développement des compétences — apprentis	29
6. Conclusions et recommandations	33
6.1 Résumé des constatations	33
6.2 Recommandations	34
7. Références	35
Annexe A. Liste des 3 études présentées dans ce rapport de synthèse national	36

Liste des tableaux

Tableau i. Part de financement de l'EDMT de 2010 à 2012, et de 2021 à 2021.....	vii
Tableau ii. Changement avant et après la participation à l'égard des résultats annuels moyens sur le marché du travail pour les prestataires de la PEDC et des SAE	ix
Tableau 1. Part de financement au titre de l'EDMT au Yukon'	4
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes au Yukon, de 2009 à 2012	9
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS	10
Tableau 4. Impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux SAE (moyenne annuelle).....	11
Tableau 5. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs dans le cadre de la PEDC.....	13
Tableau 6. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les anciens prestataires dans le cadre de la PEDC.....	14
Tableau 7. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs des SAE	15
Tableau 8. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les anciens prestataires dans le cadre des SAE	17
Tableau 9. Profil des participantes au Yukon, de 2009 à 2012	18
Tableau 10. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participantes (moyenne annuelle)	19
Tableau 11. Profil des participants masculins au Yukon, de 2009 à 2012	20
Tableau 12. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participants de sexe masculin (moyenne annuelle)	22
Tableau 13. Profil des jeunes participants au Yukon, de 2009 à 2012.....	23
Tableau 14. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les jeunes participants (moyenne annuelle)	24
Tableau 15. Profil des travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi au Yukon, de 2009 à 2012.....	25
Tableau 16. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi (moyenne annuelle)..	26

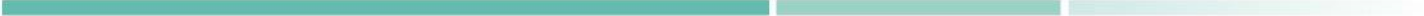


Tableau 17. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes au Yukon, de 2009 à 2012.....	27
Tableau 18. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participants autochtones (moyenne annuelle)	28
Tableau 19. Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes de la PEDC — apprentis au Yukon, de 2009 à 2012	30
Tableau 20. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs de la PEDC — apprentis.....	32
Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport de synthèse	36

Liste des figures

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel.....	6
Figure 2. Revenus d'emploi moyen pour les prestataires actifs de la PEDC.....	12
Figure 3. Revenus moyens des anciens prestataires de la PEDC.....	13
Figure 4. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé aux SAE.....	15
Figure 5. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé aux SAE.....	16
Figure 6. Salaire moyen des prestataires actifs qui participent à la PEDC — apprentis.....	31



Liste des abréviations

EDMT	Ententes sur le marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PEDC	Prestation d'emploi pour le développement des compétences
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
SAE	Services d'aide à l'emploi

Sommaire

L'Entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et le Yukon pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Les programmes et services fournis par le Yukon doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada-Yukon.

- La **Prestation d'emploi pour le développement des compétences (PEDC)** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation.
- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi. Ces services peuvent prendre la forme de services de recherche d'emploi, de counseling, ainsi que d'aide à la rédaction du curriculum vitae.
- Le volet **Recherche et innovation** finance des projets de recherche visant à recueillir de l'information sur le marché du travail ou à faire l'essai de nouvelles approches en matière de développement du marché du travail.

Les résultats du marché du travail sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi :

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficacité, ainsi que la conception et la mise en œuvre de PEMS au Yukon.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré environ 4,7 millions de dollars (dont près de 389 000 \$ en fonds d'administration) au Yukon.

Méthodologie de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 3 études distinctes menées à l'échelle territoriale. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse d'impact différentiel;
- une analyse des résultats;
- un questionnaire;
- un bilan documentaire.

- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹.

Au Yukon, près de 950 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entrepris leur participation à des programmes et services découlant de l'EDMT Canada-Yukon de 2009 à 2012.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS. De la période allant de 2010 à 2012 jusqu'à l'exercice 2020 à 21², les investissements consacrés à la Prestation d'emploi pour le développement des compétences ont diminué de 11 points de pourcentage. La plus forte augmentation des investissements est allée aux Services d'aide à l'emploi, qui ont vu leur part de financement augmenter de 24 points de pourcentage.

Tableau i. Part de financement de l'EDMT de 2010 à 2012, et de 2020 à 2021^{3,4}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)
Prestations d'emploi pour le développement des compétences	56 %	45 %
Services d'aide à l'emploi	35 %	51 %
Partenariats du marché du travail	4 %	s.o.
Subvention salariale ciblée	3 %	< 1 %
Travail indépendant	2 %	s.o.
Recherche et innovation	s.o.	4 %
Total	100 %	100 %

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 11, 2011 à 12 et 2020 à 21.

Efficacité et efficience des PEMS

Principales constatations

- Les impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui reçoivent uniquement des SAE ne sont pas statistiquement significatifs par rapport à ceux des non-

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

² Un exercice financier s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

³ Le coût moyen de la PEDC comprend le coût du volet régulier et du volet propre aux apprentis. Il est impossible d'estimer le coût de l'exécution du volet régulier de la PEDC seul, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

⁴ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis pour les Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

participants semblables. Selon les résultats des impacts différentiels, aucune conclusion ne peut être tirée quant à l'efficacité des SAE à aider les participants à retourner sur le marché du travail.

- Dans l'ensemble, l'analyse des résultats montre qu'après la participation au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont reçu la PEDC et des SAE :
 - ont des revenus moyens plus élevés;
 - affichent une incidence d'emploi plus faible, principalement en raison des décisions de départ à la retraite;
 - ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.
- L'analyse des sous-groupes montre que les résultats sur le marché du travail après la participation au programme des femmes, des hommes, des jeunes et des Autochtones ressemblent beaucoup aux résultats obtenus pour l'ensemble des participants.

Le tableau ii présente l'évolution des résultats annuels moyens sur le marché du travail pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de la PEDC et des SAE, de 5 ans avant la participation à 4 ans après la participation.

Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les prestataires actifs recevant la PEDC voient une augmentation de leurs gains annuels moyens de 9 629 \$ au cours de la période suivant leur participation et voient une diminution de leur incidence d'emploi de 2 points de pourcentage, ce qui peut s'expliquer en grande partie par des décisions de départ à la retraite⁵. Ils voient également une diminution du recours à l'assurance-emploi de 5 points de pourcentage, mais une augmentation du recours à l'aide sociale de 3 points de pourcentage.
- Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE voient une augmentation de leurs revenus annuels moyens de 2 994 \$ suivant la période de participation. Ils voient une diminution de leur incidence d'emploi de 9 points de pourcentage, ce qui s'explique en grande partie par des décisions de départ à la retraite⁶. Les anciens prestataires voient également une diminution de leur recours à l'assurance-emploi de 16 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours à l'aide sociale de 6 points de pourcentage.

⁵ Bien que le nombre de prestataires actifs employés recevant la PEDC diminue de 2 points de pourcentage, cette diminution peut s'expliquer en partie par les décisions de départ à la retraite. Cette conclusion s'appuie sur une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (5 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage) au cours de la période suivant la participation au programme.

⁶ Bien que le nombre d'anciens participants aux SAE qui occupent un emploi ait diminué de 6 points de pourcentage, cette diminution peut s'expliquer en partie par des décisions de départ à la retraite. Cette conclusion s'appuie sur une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (7 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (3 points de pourcentage) au cours de la période suivant la participation au programme.

Tableau ii. Changement avant et après la participation à l'égard des résultats annuels moyens sur le marché du travail pour les prestataires de la PEDC et des SAE

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC	Anciens prestataires de la PEDC	Prestataires actifs des SAE	Anciens prestataires actifs des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-2	-6	-8	-9
Revenus d'emploi (\$)	9 629	11 246	1 720	2 994
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-5	-20	-5	-16
Prestations d'aide sociale (\$)	3	2	3	6
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	0	-5	2	1
n =	238	168	270	238

Une analyse par sous-groupe montre que les résultats sur le marché du travail pour la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires de la PEDC et des SAE ressemblent beaucoup aux résultats obtenus pour l'ensemble des prestataires. Cela exclut les travailleurs âgés participant aux SAE qui subissent des baisses de revenus dues en partie à des décisions de départ à la retraite.

Études complémentaires

Une étude complémentaire aborde les lacunes en matière d'information précédemment relevées dans le cadre des évaluations des EDMT concernant la conception et la mise en œuvre du volet Recherche et innovation. Une étude supplémentaire se penche sur les résultats obtenus par les participants à la PEDC — apprentis.

Étude sur la recherche et l'innovation⁷

Les programmes de Recherche et innovation fournissent du financement pour les projets de recherche. Ces projets visent à recueillir, à analyser et à diffuser des renseignements sur le marché du travail.

Prestations d'emploi pour le développement des compétences — apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement

⁷ Le volet Recherche et innovation ne se prête pas à l'analyse des résultats ou des impacts différentiels, car il ne recueille pas d'information sur les participants. Par conséquent, des méthodes qualitatives sont utilisées pour examiner ces interventions.

fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage comprend un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus, qui sont passés de 19 238 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 56 585 \$ pendant la quatrième année suivant leur première année de participation au programme. Après leur participation au programme, ils ont réduit leur dépendance à l'égard du soutien du revenu gouvernemental.

Recommandations

Depuis 2012, plusieurs études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS à l'échelle nationale :

- Les études quantitatives ont permis de mieux comprendre les résultats que les participants ont obtenus sur le marché du travail après leur participation.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

L'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse des résultats à moyen terme. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite le Yukon à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales.

Recommandation 2 : On incite le Yukon à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et territoriale.

Réponse de la direction

De ces principaux constats, deux recommandations clés émergent :

Recommandation 1 : On incite le Yukon à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes et services, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services à l'échelle territoriale, s'il y a lieu.

Le Yukon n'a aucune objection aux conclusions de cette évaluation et est d'accord avec les principales recommandations. Le Yukon a hâte de continuer à travailler avec EDSC et nos collègues provinciaux et territoriaux afin de partager nos pratiques et comprendre les solutions d'autres juridictions en matière de collecte et de diffusion de données.

Recommandation 2 : On incite le Yukon à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale.

Le Yukon a pris les mesures suivantes pour maintenir et renforcer la collecte de données :

- renouer avec ses fournisseurs de services responsables de la gestion des cas des participants (la principale source de données sur les activités et les résultats des participants) pour s'assurer qu'ils saisissent les données d'une manière conforme aux obligations du Yukon en vertu des Ententes de transfert relatives au marché du travail;
- travailler avec EDSC pour revenir aux téléchargements mensuels via la passerelle, y compris une reprise ciblée du téléchargement régulier à l'hiver 2024; et
- redévelopper un logiciel pour collecter et trier les données reçues des prestataires de services.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a collaboré avec le Yukon et 11 autres provinces et territoires pour terminer le troisième cycle (de 2018 à 2023) d'évaluation de l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT).

Le premier cycle d'évaluation de l'EDMT a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes sous la direction d'un comité d'évaluation mixte bilatéral.

En s'appuyant sur les leçons apprises et les meilleures pratiques tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation de l'EDMT de 2012 à 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein du comité d'évaluation mixte.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des PEMS financées dans le cadre de l'EDMT. Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants.

Pour le Yukon, ce rapport présente un résumé des résultats de 3 études distinctes.

2. Entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi*.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré environ 4,7 millions de dollars au Yukon⁸. Aux termes de l'Entente, le Yukon est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services financés dans le cadre de l'EDMT qui visent à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à le conserver.

Les programmes et services découlant des EDMT sont classés en 2 catégories :

- Les **prestations d'emploi**^{9,10} se répartissent en 5 sous-catégories : Prestation d'emploi de développement des compétences, Subventions salariales ciblées, Travail indépendant, Partenariats pour la création d'emplois et Suppléments de rémunération ciblés¹¹.
- Les **mesures de soutien** se répartissent en 3 sous-catégories : Services d'aide à l'emploi¹², Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

Le Yukon a la possibilité d'adapter les PEMS à son contexte territorial, à condition qu'elles soient conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*¹³.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Parmi les programmes et services examinés dans le cadre de cette étude, on retrouve les prestations d'emploi et mesures de soutien.

⁸ Emploi et Développement social Canada (2022). Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2020 à 2021.

⁹ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins cinq des dix dernières années.

¹⁰ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années.

¹¹ Les suppléments de rémunération ciblés ne sont pas examinés dans le cadre de cette évaluation, car ils ne sont pas utilisés actuellement.

¹² Les Services d'aide à l'emploi sont offerts à toute la population canadienne.

¹³ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

2.1 Prestations d'emploi¹⁴

- La **Prestation d'emploi pour le développement des compétences (PEDC)** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation. La formation est adaptée aux besoins des participants. Elle leur permet d'obtenir des services de counseling et d'orientation professionnelle. Elle peut comprendre l'éducation des adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.

2.2 Mesures de soutien

- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi. Ces services prennent entre autres la forme de services de recherche d'emploi, de counseling, ainsi que de l'aide à la rédaction du curriculum vitæ. En raison de leur très courte durée, ces services sont considérés comme des interventions légères. Ils peuvent être fournis sur une base individuelle ou dans un cadre de groupe.
 - Une intervention typique dure moins d'une journée, mais les participants peuvent recevoir plusieurs interventions courtes sur une période de quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions plus intensives.
- Le volet **Recherche et innovation** finance des projets de recherche visant à recueillir de l'information sur le marché du travail ou à faire l'essai de nouvelles approches en matière de développement du marché du travail.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels et les résultats sur le marché du travail sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi :

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹⁵.

¹⁴ Les subventions salariales ciblées ne sont pas examinées dans le cadre de cette évaluation, car le nombre de participants était trop faible pour produire une analyse des résultats. Le travail indépendant, les partenariats pour la création d'emplois et les suppléments de rémunération ciblés ne sont pas examinés dans le cadre de cette évaluation, car ils ne sont pas utilisés actuellement au Yukon.

¹⁵ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

2.4 Part moyenne de financement des PEMS

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS. De la période allant de 2010 à 2012 jusqu'à l'exercice 2020 à 2021, les investissements dans les PEMS ont diminué de 11 points de pourcentage. La plus forte augmentation des investissements est allée aux SAE, qui ont vu leur part de financement augmenter de 24 points de pourcentage.

Tableau 1. Part de financement au titre de l'EDMT au Yukon^{16, 17}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)
Prestation d'emploi de développement des compétences	56 %	45 %
Services d'aide à l'emploi	35 %	51 %
Partenariats du marché du travail	4 %	s.o.
Subventions salariales ciblées	3 %	< 1 %
Travail indépendant	2 %	s.o.
Recherche et innovation	s.o.	4 %

Sources : rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

¹⁶ Le coût moyen de la PEDC comprend le coût du volet régulier et du volet propre aux apprentis. Il est impossible d'estimer le coût de l'exécution du volet régulier de la PEDC seul, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

¹⁷ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants particuliers dans les programmes Recherche et innovation.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces « données de la partie I » et ces « données de la partie II » sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels sont basées sur une partie, voire la totalité des participants du Yukon qui ont entamé leur participation aux PEMS de 2009 à 2012.

On a choisi la période de 2009 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

3.1 Analyse des impacts différentiels¹⁸

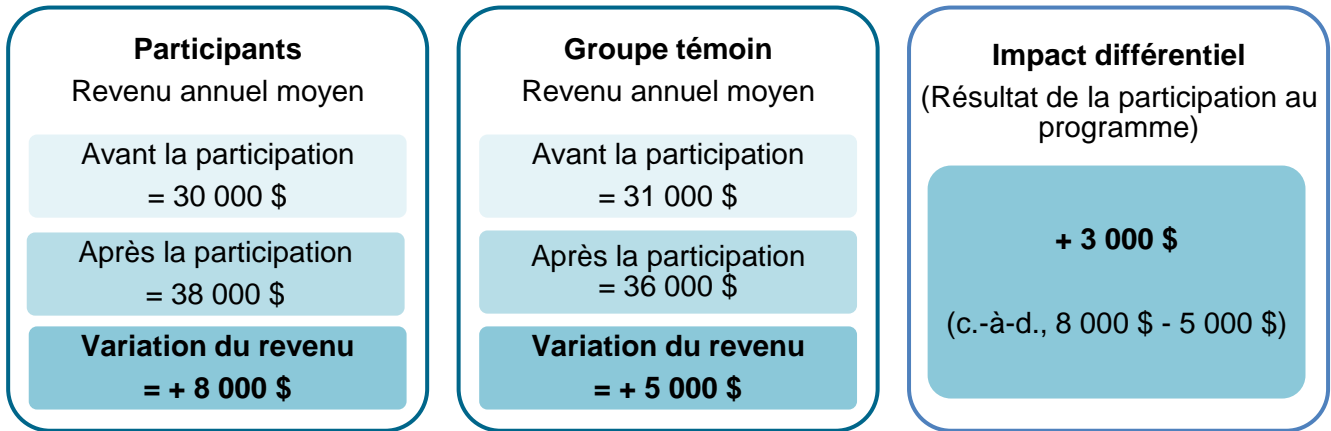
On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Au Yukon, les impacts différentiels ont été estimés pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux SAE. Les impacts différentiels pour la PEDC et les subventions salariales ciblées n'ont pas été produits en raison de la petite taille des échantillons.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les impacts de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes dans une situation semblable qui n'ont pas participé au programme. La figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹⁸ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : EDSC, *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne.)

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires de l'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAE, qui n'englobent que les interventions des SAE.

L'analyse comprend les équivalents du plan d'action qui consistent uniquement en des interventions dans le cadre de l'EDMT. Les équivalents du plan d'action qui comprennent une combinaison d'EDMT et d'autres programmes du marché du travail financés par EDSC ont été exclus de l'échantillon des participants.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et jusqu'à 75 variables associées au marché du travail observées au cours des 5 années précédant la participation. Pour les prestataires actifs du SAE, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé à des PEMS financées dans le cadre de l'EDMT pendant la période de référence.

Les impacts sont produits pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE au cours des 5 années suivant leur participation¹⁹.

¹⁹ De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne) Le rapport est disponible sur demande.

3.2 Analyse des résultats à moyen terme

L'étude fait état des résultats sur le marché du travail des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi pour ce qui est de la PEDC et des SAE. Lorsqu'un nombre suffisant de participants a été atteint, les résultats ont été examinés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui sont des femmes, des hommes, des jeunes (30 ans et moins), des travailleurs âgés (55 ans et plus) et des Autochtones.

L'étude inclut jusqu'à 100 % des participants qui ont commencé à participer aux PEMS du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2012. On a choisi cette période pour l'estimation des résultats des PEMS dans les années qui suivent la participation. Dans l'ensemble, les analyses ont été réalisées sur une période de 10 à 11 ans :

- une période préalable à la participation de 5 ans pour la PEDC et les SAE;
- une période de participation de 2 ans pour la PEDC et d'un an pour les SAE;
- une période de 4 ans suivant la participation pour la PEDC et les SAE.

Les résultats sur le marché du travail concernant les revenus d'emploi et les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale sont présentés en dollars indexés de 2010.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

L'analyse des résultats permet d'évaluer la façon dont la situation des participants sur le marché du travail a évolué au fil du temps, mais ne permet pas de déduire dans quelle mesure ces changements sont attribuables à la participation aux PEMS. Par exemple, l'augmentation des revenus d'emploi au cours de la période examinée pourrait être en partie attribuable à une hausse des salaires.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont rigoureux. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles :

- Personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps;
- Immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail;

- Minorités visibles : le lieu de naissance, car les personnes nées à l'étranger et nées au Canada ne sont pas confrontées aux mêmes défis.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport²⁰

Les conclusions de ce rapport sont tirées de 3 études distinctes :

- *Examination of medium-term outcomes from 2009 to 2017*
- *Estimation of medium-term incremental impacts from 2009 to 2017*
- *Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in the Yukon*

Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe A présente un aperçu de chacune de ces études.

²⁰ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

4. Constatations de l'évaluation

4.1 Profil des participants

Au Yukon, près de 950 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant de l'EDMT de 2009 à 2012.

Le tableau 2 présente le profil des participants selon le genre, l'âge, le groupe sociodémographique, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, la profession et le secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	515	432
Genre	Femme = 49 % Homme = 51 %	Femme = 51 % Homme = 49 %
Âge	30 ans et moins = 28 % 31 à 54 ans = 54 % 55 ans et plus = 17 %	30 ans et moins = 31 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 23 % Personnes en situation de handicap = 9 % Minorités visibles = 3 % Immigrants récents = 2 %	Autochtones = 40 % Personnes en situation de handicap = 10 % Minorités visibles = 3 % Immigrants récents = moins de 10 participants
État matrimonial	Célibataire = 61 % Marié ou conjoint de fait = 27 % Veuf/divorcé/séparé = 7 %	Célibataire = 63 % Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 6 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 34 % Formation en cours d'emploi = 23 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 31 % Diplôme universitaire = 7 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 34 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 7 %

Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 15 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Personnel semi-professionnel et technique = 12 %	Autres travailleurs manuels = 16 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 13 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 18 % Construction = 14 % Services d'hébergement et de restauration = 12 %	Administration publique = 21 % Construction = 13 % Services d'hébergement et de restauration = 12 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus annuels inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations d'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	28 223 \$	16 495 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	99 %	89 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	12 %	26 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui reçoivent des SAE²¹

Principales constatations : Les impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui reçoivent uniquement des SAE ne sont pas statistiquement significatifs par rapport aux impacts des non-participants semblables. En fonction des résultats des impacts différentiels, aucune conclusion ne peut être tirée quant à l'efficacité des SAE pour aider les participants à réintégrer le marché du travail.

Comme le montre le tableau 4, les impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ne reçoivent que des SAE ne sont pas statistiquement significatifs par rapport à ceux des non-participants semblables.

²¹ Le nombre de participants ayant bénéficié d'autres PEMS était trop faible pour effectuer une analyse des impacts différentiels.

Tableau 4. Impacts différentiels pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux SAE (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-2,3
Revenus d'emploi (\$)	-1 498
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-209
Prestations d'aide sociale (\$)	226
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	0,3
n =	263

Remarque : Les estimations ne sont pas statistiquement significatives.

4.3 Résultats sur le marché du travail pour les prestataires de l'assurance-emploi actifs et les anciens prestataires

Principales constatations : Dans l'ensemble, après avoir participé à la PEDC et aux SAE, les participants au programme :

- ont des revenus annuels moyens plus élevés;
- affichent une incidence plus faible de l'emploi, qui peut s'expliquer par des décisions de départ à la retraite;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

Au Yukon, les résultats sur le marché du travail sont examinés chez les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC et des SAE. Les résultats décrivent les changements moyens dans les revenus des participants, l'incidence de l'emploi et le recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale avant et après la participation au programme.

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2009 à 2012. Les statistiques portent sur les 5 années précédant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et 4 années après la participation.

Durant la période de 2009 à 2012 :

- 238 prestataires actifs de l'assurance-emploi et 168 anciens prestataires de l'assurance-emploi ont reçu la PEDC;
- 270 prestataires actifs de l'assurance-emploi actifs et 238 anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé aux SAE.

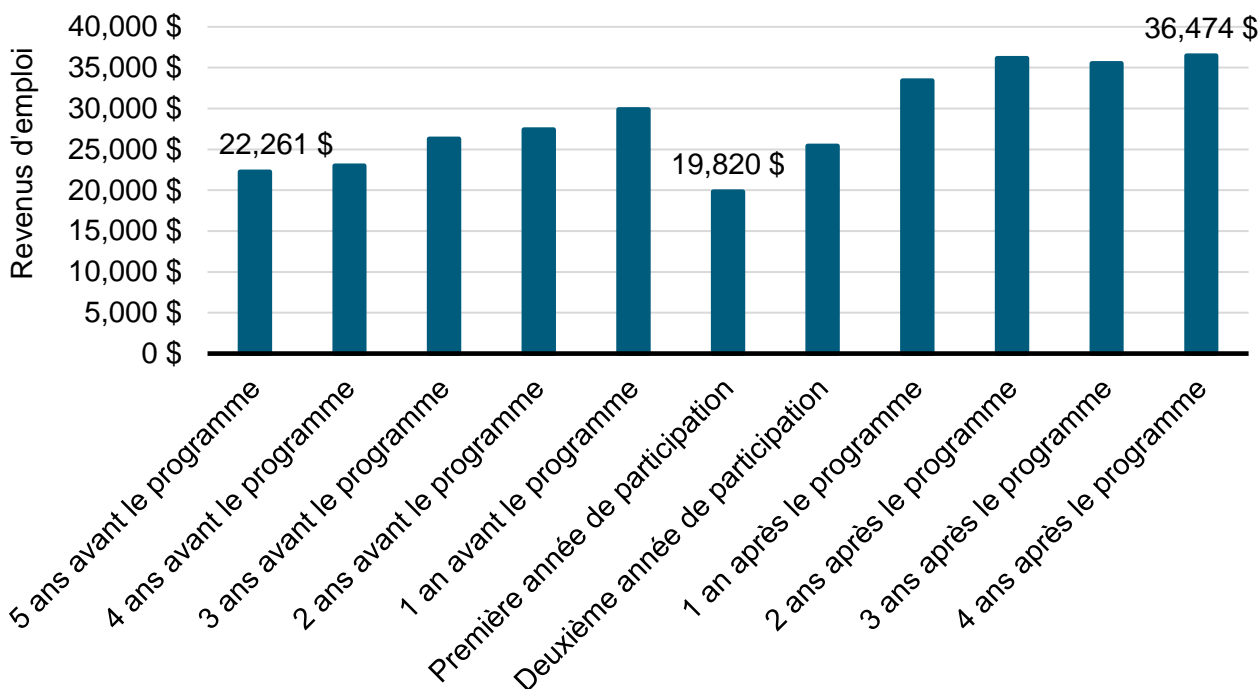
Résultats des participants à la Prestation d'emploi pour le développement des compétences

De 2009 à 2012, environ 400 prestataires actifs de l'assurance-emploi et anciens prestataires ont participé à la PEDC.

Prestataires actifs

Comme le montre la figure 2, les prestataires actifs de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC voient une augmentation de leurs revenus moyens, passant de 22 261 \$ 5 ans avant la participation au programme à 36 474 \$ au cours de la quatrième année suivant la participation au programme. En moyenne, les prestataires actifs gagnent 9 629 \$ de plus par année après avoir participé à la PEDC.

Figure 2. Revenus d'emploi moyen pour les prestataires actifs de la PEDC



Comme le montre le tableau 5, le changement dans la proportion de prestataires actifs employés avant et après la participation à la PEDC diminue de 2 points de pourcentage pour s'établir en moyenne à 92 % au cours de la période postérieure au programme. Cette diminution s'explique, en partie, à des décisions de départ à la retraite des participants. Cette conclusion est fondée sur le fait qu'il y a une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (5 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage) au cours de la période postérieure au programme.

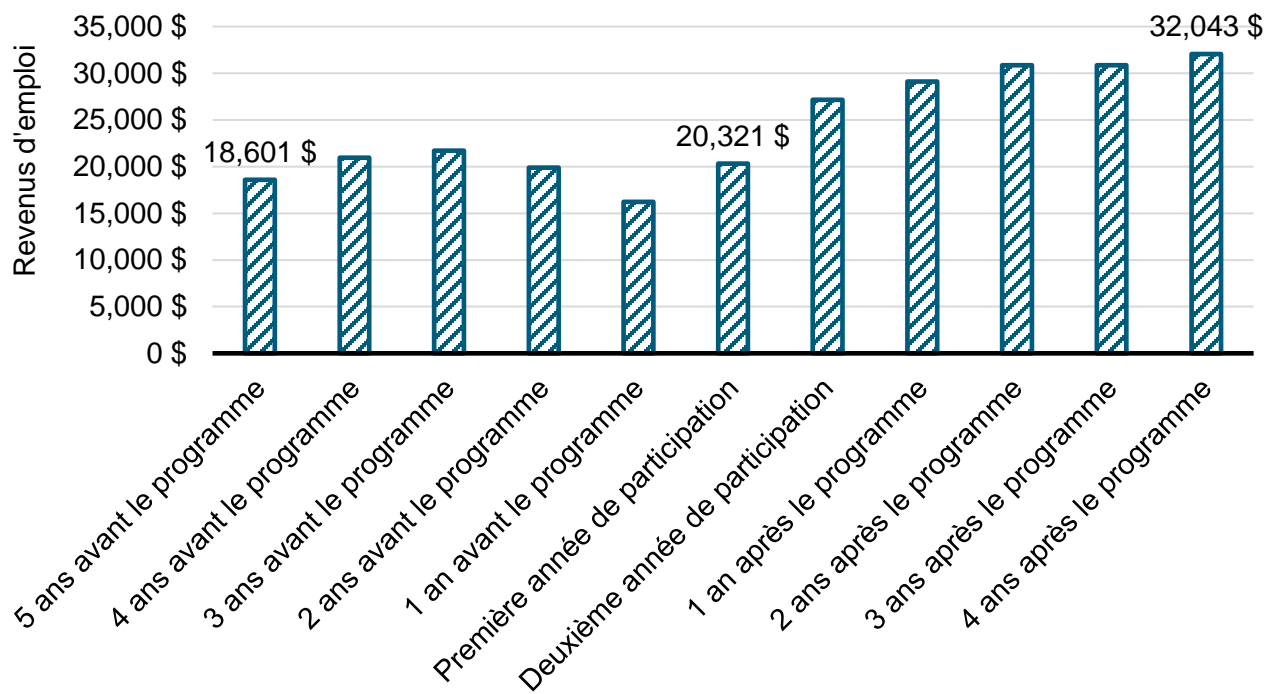
Les participants voient également une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 5 points de pourcentage, mais voient une augmentation de 3 points de pourcentage dans leur recours aux prestations d'aide sociale.

Tableau 5. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs dans le cadre de la PEDC

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-2
Revenus d'emploi (\$)	9 629
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-5
Prestations d'aide sociale (\$)	3
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	0
n =	238

Anciens prestataires

Comme le montre la figure 3, les prestataires de la PEDC voient l'augmentation de leurs revenus moyens, passant de 18 601 \$ 5 ans avant leur participation au programme à 32 043 \$ à la quatrième année suivant la participation au programme. En moyenne, les anciens prestataires gagnent 11 246 \$ de plus par année après avoir reçu la PEDC.

Figure 3. Revenus moyens des anciens prestataires de la PEDC

Comme le montre le tableau 6, le changement dans la proportion des anciens prestataires employés entre la période antérieure et la période postérieure à la participation à la PEDC diminue de 6 points de

pourcentage pour s'établir en moyenne à 87 % au cours de la période postérieure au programme. Cette diminution s'explique, en partie, par des décisions de départ à la retraite des participants. Cette conclusion est fondée sur le fait qu'il y a une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (7 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (3 points de pourcentage) au cours de la période postérieure au programme.

Les participants voient également une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 20 points de pourcentage, mais ils voient une augmentation de 2 points de pourcentage de leur recours aux prestations d'aide sociale.

Tableau 6. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les anciens prestataires dans le cadre de la PEDC

Indicateur	Anciens prestataires de la PEDC
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-6
Revenus d'emploi (\$)	11 246
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-20
Prestations d'aide sociale (\$)	2
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-5
n =	168

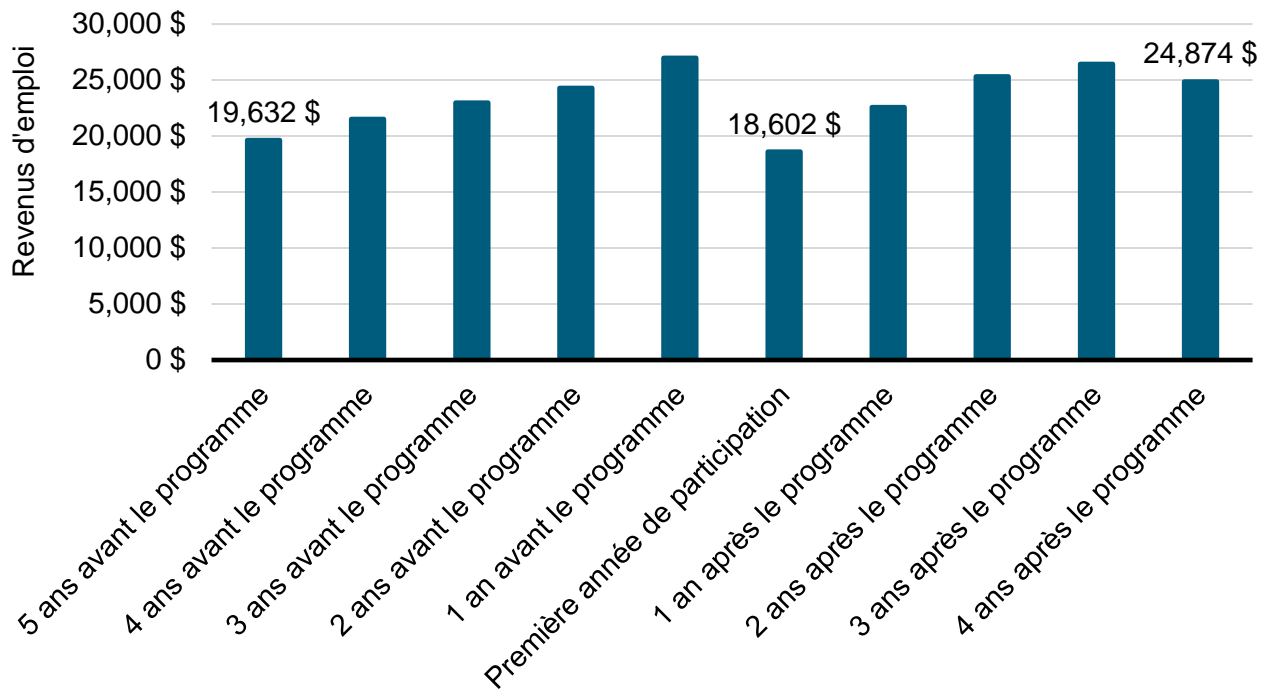
Résultats des participants aux Services d'aide à l'emploi

Environ 510 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé aux SAE de 2009 à 2012.

Prestataires actifs

Comme le montre la figure 4, les prestataires actifs participants aux SAE voient une augmentation de leurs revenus moyens, passant de 19 632 \$ 5 ans avant de participer au programme à 24 874 \$ à la quatrième année suivant la participation au programme. En moyenne, les anciens prestataires gagnent 1 720 \$ de plus par année après avoir participé aux SAE.

Figure 4. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé aux SAE



Comme le montre le tableau 7, le changement dans la proportion de prestataires actifs employés entre la période antérieure et la période postérieure à la participation aux SAE diminue de 8 points de pourcentage pour s'établir en moyenne à 85 % au cours de la période postérieure au programme. Cette réduction s'explique, en partie, à des décisions de départ à la retraite des participants. Cette conclusion est fondée sur le fait qu'il y a une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (8 points de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (5 points de pourcentage) au cours de la période postérieure au programme.

Les participants voient également une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 5 points de pourcentage, mais ils voient une augmentation de 3 points de pourcentage de leur recours aux prestations d'aide sociale au cours de la période postérieure à la participation au programme.

Tableau 7. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs des SAE

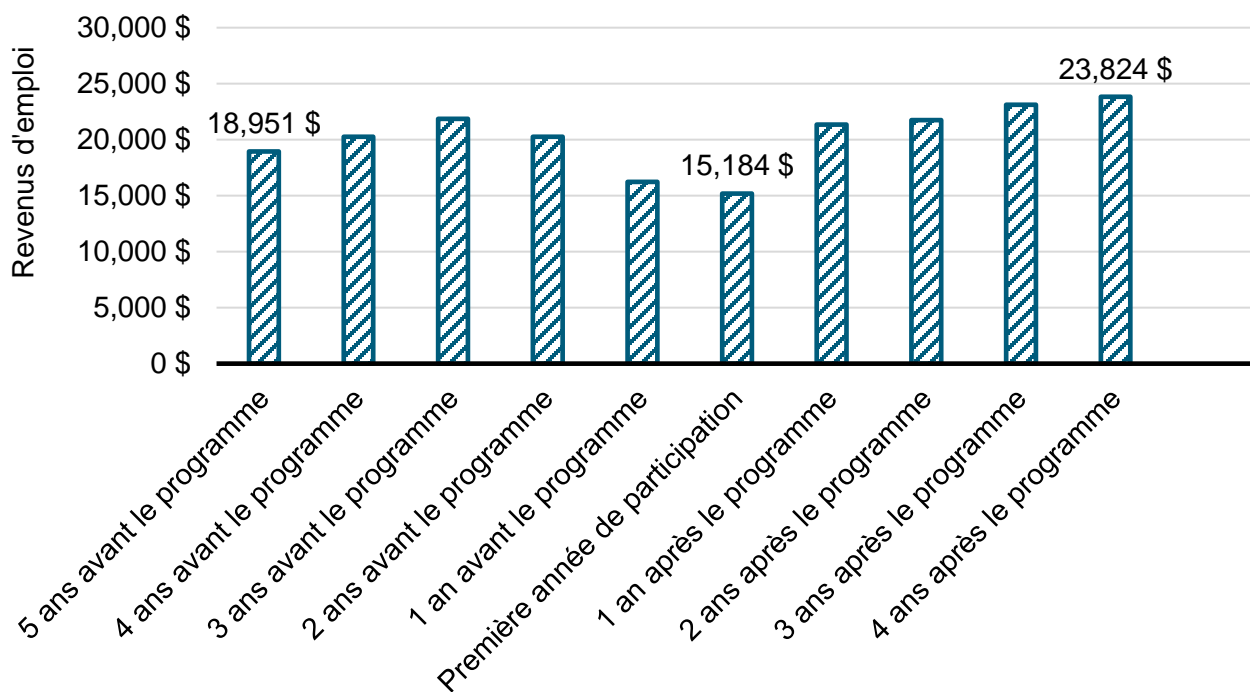
Indicateur	Prestataires actifs des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-8
Revenus d'emploi (\$)	1 720
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-5
Prestations d'aide sociale (\$)	3

Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	2
n =	270

Anciens prestataires

Comme le montre la figure 5, les anciens prestataires voient l'augmentation de leurs revenus moyens, passant de 18 951 \$ 5 ans avant de participer aux SAE à 23 824 \$ à la quatrième année suivant la participation aux SAE. En moyenne, les anciens prestataires gagnent 2 994 \$ de plus par année après leur participation.

Figure 5. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé aux SAE



Comme le montre le tableau 8, le changement dans la proportion des anciens prestataires employés entre la période antérieure et la période postérieure à la participation aux SAE diminue de 9 points de pourcentage pour s'établir en moyenne à 84 % au cours de la période postérieure au programme. Cette réduction s'explique, en partie, à des décisions de départ à la retraite des participants. Cette conclusion est fondée sur le fait qu'il y a une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (8 points de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (3 points de pourcentage) au cours de la période postérieure au programme.

Les participants voient également une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 16 points de pourcentage, mais ils voient une augmentation de 6 points de pourcentage de leur recours aux prestations d'aide sociale au cours de la période postérieure à la participation au programme.

Tableau 8. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les anciens prestataires dans le cadre des SAE

Indicateur	Anciens prestataires des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-9
Revenus d'emploi (\$)	2 994
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-16
Prestations d'aide sociale (\$)	6
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	1
n =	238

4.4 Résultats sur le marché du travail par sous-groupe de participants

Principales constatations : Une analyse par sous-groupe montre que les résultats sur le marché du travail pour la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires de la PEDC et des SAE correspondaient en grande partie à ceux de l'ensemble des participants. Ces résultats excluent ceux des travailleurs âgés participant aux SAE, dont les revenus ont diminué en partie en raison de leur décision de prendre leur retraite.

Participant(e)s (femmes)

Principales constatations

Après avoir participé à la PEDC et aux SAE, les participantes au programme :

- ont des revenus annuels moyens plus élevés;
- affichent une incidence d'emploi plus faible qui s'explique, en partie, au départ à la retraite de certaines participantes;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

De 2009 à 2012, près de 470 des participants au Yukon étaient des femmes, ce qui représente près de 49 % des participants.

Le tableau 9 présente le profil des participantes. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 9. Profil des participantes au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	253	220
Âge	30 ans et moins = 24 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 20 %	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 55 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 19 % Personnes en situation de handicap = 11 %	Autochtones = 34 % Personnes en situation de handicap = 12 %
État matrimonial	Célibataire = 57 % Mariée ou conjointe de fait = 30 % Veuve/divorcée/séparée = 9 %	Célibataire = 60 % Mariée ou conjointe de fait = 26 % Veuve/divorcée/séparée = 10 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 19 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 30 % Diplôme universitaire = 7 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 35 % Formation en cours d'emploi = 15 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 31 % Diplôme universitaire = 11 %
Trois principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 17 % Personnel de bureau = 15 % Personnel semi-professionnel et technique = 13 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 18 % Personnel de bureau, personnel semi-professionnel et technique = 13 % chacun Professionnels = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 21 % Services d'hébergement et de restauration = 17 % Construction et commerce de détail = 9 % chacun	Administration publique = 25 % Services d'hébergement et de restauration = 15 % Commerce de détail = 12 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 10 présente les résultats détaillés sur le marché du travail pour les participantes. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les prestataires actives de la PEDC voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 6 847 \$. Elles voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 4 points de pourcentage. La diminution du nombre de participantes employées s'explique principalement par

des décisions de départ à la retraite²². Les participantes voient une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 4 points de pourcentage, une augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale de 6 points de pourcentage.

- Les anciennes prestataires de l'assurance-emploi ayant recours aux SAE voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 3 256 \$. Elles voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 6 points de pourcentage. La diminution du nombre d'anciennes prestataires employées s'explique principalement par des décisions de départ à la retraite²³. Les participantes voient aussi une diminution de leur recours à l'assurance-emploi de 16 points de pourcentage, mais voient une augmentation de leur recours à l'aide sociale de 6 points de pourcentage.

Tableau 10. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participantes (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC	Anciens prestataires de la PEDC	Prestataires actifs des SAE	Anciens prestataires des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-4	-5	-9	-6
Revenus d'emploi (\$)	6 847	9 714	1 436	3 256
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-4	-20	-4	-16
Prestations d'aide sociale (\$)	6	-1	3	6
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	2	-6	2	-2
n =	95	70	155	140

Remarque : Les résultats pour les prestataires actives et les anciennes prestataires de la PEDC doivent être interprétés avec prudence étant donné le petit nombre de participantes (95 et 70 participantes respectivement).

²² Bien que le nombre de prestataires actives employées participant à la PEDC diminue de 4 points de pourcentage au cours de la période suivant le programme, on observe une augmentation du nombre de participantes recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (7 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage).

²³ Bien que le nombre d'anciennes prestataires employées participant aux SAE diminue de 6 points de pourcentage au cours de la période suivant le programme, on observe une augmentation du nombre de participantes recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (6 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage).

Participants (hommes)

Principales constatations : Après avoir participé à la PEDC et aux SAE, les participants :

- ont des revenus annuels moyens plus élevés;
- affichent une incidence d'emploi plus faible qui s'explique, en grande partie, au départ à la retraite de certains participants;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

De 2009 à 2012, près de 475 participants au Yukon étaient des hommes, ce qui représente environ 51 % des participants.

Le tableau 11 présente le profil des participants masculins. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 11. Profil des participants masculins au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	262	212
Âge	30 ans et moins = 32 % 31 à 54 ans = 53 % 55 ans et plus = 15 %	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 26 % Personnes en situation de handicap = 7 %	Autochtones = 47 % Personnes en situation de handicap = 8 %
État matrimonial	Célibataire = 66 % Marié ou conjoint de fait = 24 % Veuf/divorcé/séparé = 5 %	Célibataire = 67 % Marié ou conjoint de fait = 23 % Veuf/divorcé/séparé = moins de 10 participants
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 31 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 31 % Diplôme universitaire = 6 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 34 % Formation en cours d'emploi = 39 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 22 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants

Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 23 % Autres travailleurs manuels = 22 % Travailleurs qualifiés et artisans = 14 %	Autres travailleurs manuels = 28 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 25 % Travailleurs qualifiés et artisans, personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 20 % Administration publique, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 16 % chacun Services d'hébergement et de restauration = 8 %	Construction = 18 % Administration publique, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 17 % chacun Commerce de détail = 11 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 12 présente les résultats détaillés sur le marché du travail pour les participants de sexe masculin. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les prestataires actifs de sexe masculin de la PEDC voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 11 404 \$. Ils voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 1 point de pourcentage. La diminution du nombre de participants de sexe masculin employés s'explique principalement par des décisions de départ à la retraite²⁴. Les participants voient une diminution de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 6 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale de 2 points de pourcentage.
- Les anciens prestataires de sexe masculin de l'assurance-emploi participant aux SAE voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 2 606 \$. Ils voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 14 points de pourcentage, qui s'explique principalement par des décisions de départ à la retraite²⁵. Les participants voient également une diminution de leur recours à l'assurance-emploi de 16 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours à l'aide sociale de 7 points de pourcentage.

²⁴ Bien que le nombre de prestataires actives employées participant à la PEDC diminue de 4 points de pourcentage au cours de la période suivant le programme, on observe une augmentation du nombre de participantes recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (7 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage).

²⁵ Bien que le nombre de prestataires actifs de sexe masculin employés participant aux SAE diminue de 14 points de pourcentage, on observe une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (8 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (5 points de pourcentage).

Tableau 12. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participants de sexe masculin (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC	Anciens prestataires de la PEDC	Prestataires actifs des SAE	Anciens prestataires des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-1	-7	-8	-14
Revenus d'emploi (\$)	11 404	12 304	2 220	2 606
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-6	-21	-6	-16
Prestations d'aide sociale (\$)	2	5	2	7
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-1	-5	3	6
n =	143	98	115	98

Remarque : Les résultats pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de sexe masculin de la PEDC et des SAE doivent être interprétés avec prudence étant donné le petit nombre de participants.

Participants (jeunes)

Principales constatations : Après avoir participé à la PEDC et aux SAE, les jeunes prestataires actifs et les anciens jeunes prestataires :

- ont des revenus annuels moyens plus élevés;
- affichent une incidence d'emploi plus faible;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi (à l'exception des anciens prestataires de la PEDC);
- présentent des résultats mitigés en ce qui concerne le recours aux prestations d'aide sociale.

De 2009 à 2012, près de 280 participants au Yukon étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation, ce qui représente environ 30 % des participants.

Le tableau 13 présente le profil des jeunes participants. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 13. Profil des jeunes participants au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	146	136
Genre	Femme = 42 % Homme = 58 %	Femme = 53 % Homme = 47 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 24 %	Autochtones = 39 %
État matrimonial	Célibataire = 71 % Marié ou conjoint de fait = 21 %	Célibataire = 74 % Marié ou conjoint de fait = 19 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 32 % Formation en cours d'emploi = 29 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 29 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 34 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 21 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 22 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel semi-professionnel et technique = 14 %	Autres travailleurs manuels = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 20 % Administration publique; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 14 % chacun Services d'hébergement et de restauration = 13 %	Commerce de détail = 17 % Administration publique = 16 % Construction = 15 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 14 présente les résultats détaillés sur le marché du travail pour les jeunes participants. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les jeunes prestataires actifs de la PEDC voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 17 582 \$. Ils voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 5 points de pourcentage. Les jeunes prestataires voient aussi une augmentation de leur recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale (de 3 et 4 points de pourcentage respectivement).

- Les anciens jeunes prestataires de l'assurance-emploi ayant recours aux SAE voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 10 128 \$. Ils voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 5 points de pourcentage au cours de la période postérieure à la participation. Les jeunes participants voient aussi une diminution de leur recours à l'assurance-emploi de 7 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours à l'aide sociale de 3 points de pourcentage.

Tableau 14. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les jeunes participants (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC	Anciens prestataires de la PEDC	Prestataires actifs des SAE	Anciens prestataires des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-5	-1	-2	-5
Revenus d'emploi (\$)	17 582	19 638	14 705	10 128
Prestations d'assurance-emploi (\$)	3	-10	-2	-7
Prestations d'aide sociale (\$)	4	0	0	3
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	3	-2	0	0
n =	83	66	59	59

Remarque : Les résultats pour les jeunes prestataires actifs et les anciens jeunes prestataires de la PEDC et des SAE doivent être interprétés avec prudence étant donné le petit nombre de participants.

Participants (travailleurs âgés)

Principales constatations : Après avoir participé aux SAE, les travailleurs âgés recevant des prestations d'assurance-emploi :

- affichent une incidence d'emploi et des revenus annuels moyens moins élevés, qui s'expliquent principalement par des décisions de départ à la retraite;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

De 2009 à 2012, 89 prestataires actifs de l'assurance-emploi et 53 anciens prestataires de l'assurance-emploi étaient âgés de 55 ans ou plus au début de leur participation. Au Yukon, cela représente près de 15 % des participants²⁶.

²⁶ Veuillez noter que le nombre de travailleurs âgés prestataires actifs de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC et des SAE, ainsi que celui des anciens prestataires de l'assurance-emploi dans le cadre des SAE, étaient trop faibles pour produire des résultats.

Le tableau 15 présente le profil des jeunes participants. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 15. Profil des travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	89
Genre	Femme = 57 % Homme = 43 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 13 % Personne en situation de handicap = 17 %
État matrimonial	Célibataire = 44 % Marié ou conjoint de fait = 29 % Veuf/divorcé/séparé = 19 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = moins de 10 participants Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 38 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants
Trois principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 16 % Personnel spécialisé de la vente et des services = 13 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 19 % Services d'hébergement et de restauration = 18 % Construction = 13 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 16 présente les résultats détaillés sur le marché du travail pour les travailleurs âgés qui participent aux SAE. Par exemple, les résultats révèlent que les travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi voient une diminution de leur rémunération annuelle moyenne de 8 698 \$ et leur incidence d'emploi de 19 points de pourcentage. Cette diminution s'explique principalement par des décisions de départ à la retraite. Bien que le nombre de travailleurs âgés qui participent et qui sont employés diminue de 19 points de pourcentage, on observe une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (38 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (4 points de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (20 points de pourcentage). Les

participants ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 17 points de pourcentage, mais ont augmenté leur recours aux prestations d'aide sociale de 9 points de pourcentage.

Tableau 16. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-19
Revenus d'emploi (\$)	-8 698
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-17
Prestations d'aide sociale (\$)	9
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	6
n =	62

Remarque : les résultats pour les travailleurs âgés participant aux SAE en tant que prestataires actifs de l'assurance-emploi doivent être interprétés avec prudence étant donné le petit nombre de participants (62).

Participants (Autochtones)

Principales constatations : Après leur participation, les participants autochtones qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC ainsi que les prestataires actifs et les anciens prestataires dans le cadre des SAE :

- ont des revenus annuels moyens plus élevés;
- affichent une incidence d'emploi plus faible, qui s'explique en grande partie par des décisions de départ à la retraite;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

De 2009 à 2012, près de 290 participants au Yukon étaient des Autochtones, ce qui représente environ 30 % des participants²⁷.

Le profil des participants autochtones est présenté dans le tableau 17. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

²⁷ Veuillez noter que le nombre d'anciens prestataires autochtones de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC était trop faible pour produire des résultats.

Tableau 17. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes au Yukon, de 2009 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	117	174
Genre	Femme = 42 % Homme = 58 %	Femme = 43 % Homme = 57 %
Âge	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 60 % 55 ans et plus = 10 %	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 10 %
État matrimonial	Célibataire = 68 % Marié ou conjoint de fait = 26 % Veuf/divorcé/séparé = moins de 10 participants	Célibataire = 68 % Marié ou conjoint de fait = 20 % Veuf/divorcé/séparé = 6 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 28 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 6 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 25 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 19 % Personnel de bureau, travailleurs qualifiés et artisans = 10 % chacun	Autres travailleurs manuels = 22 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et autre personnel de la vente et des services = 9 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 29 % Construction = 19 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 17 %	Administration publique = 27 % Construction = 18 % Commerce de détail = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 18 présente les résultats détaillés sur le marché du travail pour les participants autochtones. Par exemple, les résultats révèlent que :

- Les participants autochtones qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi dans le cadre de la PEDC voient une augmentation de leur revenu d'emploi annuel moyen de 11 446 \$. Ils voient également une diminution de leurs niveaux d'emploi de 3 points de pourcentage, ce qui peut s'expliquer principalement par des décisions de départ à la retraite²⁸. Ces participants ont aussi vu une réduction de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 5 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale de 4 points de pourcentage.
- Les anciens prestataires autochtones de l'assurance-emploi ayant recours aux SAE voient une augmentation de leur revenu annuel moyen de 3 121 \$. Ils voient également une diminution de leur incidence d'emploi de 7 points de pourcentage, ce qui s'explique en grande partie par des décisions de départ à la retraite²⁹. Ces participants ont aussi vu une réduction de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 20 points de pourcentage, mais une augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale de 3 points de pourcentage.

Tableau 18. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les participants autochtones (moyenne annuelle)

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC	Anciens prestataires de la PEDC	Anciens prestataires des SAE
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-3	-8	-7
Revenus d'emploi (\$)	11 446	10 644	3 121
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-5	-24	-20
Prestations d'aide sociale (\$)	4	5	3
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-1	-3	-1
n =	86	89	71

Remarque : Les résultats pour les prestataires actifs et les anciens prestataires autochtones de l'assurance-emploi doivent être interprétés avec prudence étant donné le petit nombre de participants à la PEDC et aux SAE.

²⁸ Bien que le nombre de prestataires actifs de l'assurance-emploi employés ayant reçu la PEDC diminue de 3 points de pourcentage, on observe une augmentation du nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (3 points de pourcentage), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (1 point de pourcentage) et des prestations de la Sécurité de la vieillesse (1 point de pourcentage).

²⁹ Bien que le nombre d'anciens prestataires employés participant aux SAE diminue de 7 points de pourcentage, le nombre de participants recevant des prestations du Régime de pensions du Canada (5 points de pourcentage) et de la Sécurité de la vieillesse (4 points de pourcentage) augmente.

5. Études complémentaires

5.1 Recherche et innovation³⁰

Les programmes de Recherche et innovation fournissent du financement pour les projets de recherche et de démonstration. Ces projets visent à recueillir et à diffuser des renseignements sur le marché du travail et à faire l'essai de nouvelles approches en matière de développement du marché du travail.

De 2015 à 2020, le Yukon a utilisé le programme de façon intermittente. Les dépenses consacrées au programme de Recherche et innovation variaient entre 1 % (51 000 \$) et 5 % (187 000 \$) des dépenses annuelles réalisées dans le territoire dans le cadre de l'EDMT. Les responsables du programme indiquent que le montant affecté à la recherche et à l'innovation est influencé par les priorités du gouvernement et les questions relatives au marché du travail.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on trouve le gouvernement du Yukon.

Activités de recherche et d'innovation financées

Les projets de recherche et d'innovation comprennent des activités telles que la collecte, l'analyse et la diffusion d'information sur le marché du travail.

5.2 Prestation pour le développement des compétences — apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage comprend un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis.

Le profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la PEDC — apprentis est présenté au tableau 19³¹. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur

³⁰ Les résultats présentés dans cette section se fondent sur une description du programme par un représentant du Yukon.

³¹ Veuillez noter que le nombre d'anciens prestataires de l'assurance-emploi était insuffisant pour présenter des résultats.

d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi, partie I. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 19. Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes de la PEDC — apprentis au Yukon, de 2009 à 2012

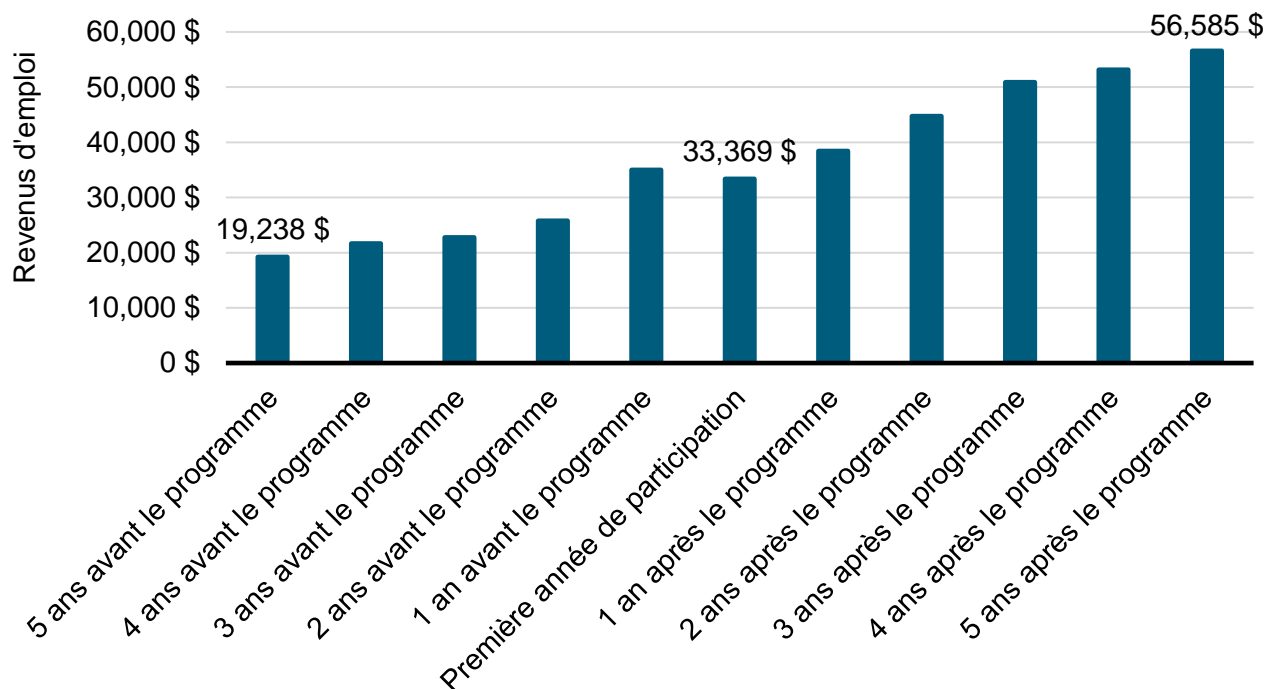
Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	163
Genre	Femme = 9 % Homme = 91 %
Âge	30 ans et moins = 77 % 31 à 54 ans = 22 % 55 ans et plus = moins de 10 participants
Groupe sociodémographique	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = moins de 10 participants Membres de minorité visible = moins de 10 participants Immigrants récents = moins de 10 participants
État matrimonial	Célibataire = 66 % Mariée ou conjointe de fait = 28 % Veuf/divorcé/séparé = moins de 10 participants
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = moins de 10 participants Formation en cours d'emploi = 6 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 88 % Diplôme universitaire = moins de 10 participants
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 82 % Autres travailleurs manuels = moins de 10 participants Personnel spécialisé de la vente et des services = moins de 10 participants
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 67 % Autres services (en excluant l'administration publique) = moins de 10 participants Administration publique = moins de 10 participants

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Résultats sur le marché du travail

Comme le montre la figure 6, les prestataires actifs de la PEDC — apprentis voient l'augmentation de leurs revenus moyens, passant de 19 238 \$ 5 ans avant de participer au programme à 56 585 \$ à la cinquième année suivant la première année de la participation au programme. Ils gagnent en moyenne 26 457 \$ de plus par année après leur participation, comparativement à la période antérieure à la participation.

Figure 6. Salaire moyen des prestataires actifs qui participent à la PEDC — apprentis



Comme le montre le tableau 20, le changement dans la proportion de prestataires actifs employés entre la période antérieure et la période postérieure à la participation diminue de 2 points de pourcentage, demeurant en moyenne autour de 95 % après la participation au programme.

Les participants voient également une augmentation de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 8 points de pourcentage dans la période postérieure à la participation par rapport à la période antérieure. Toutefois, le recours à l'assurance-emploi de ces participants diminue, passant de 100 % au cours de la première année de participation au programme à 25 % au cours de la cinquième année suivant la participation au programme.

Les participants voient une diminution de leur recours aux prestations d'aide sociale de 1 point de pourcentage au cours de la période postérieure à la participation par rapport à la période antérieure.

Tableau 20. Changement avant et après la participation dans les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs de la PEDC — apprentis

Indicateur	Prestataires actifs de la PEDC — apprentis
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-2
Revenus d'emploi (\$)	26 457
Prestations d'assurance-emploi (\$)	8
Prestations d'aide sociale (\$)	-1
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-1
n =	163

6. Conclusions et recommandations

L'EDMT Canada-Yukon constitue le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs visant le marché du travail du territoire. D'après les résultats présentés dans le présent rapport, les PEMS aident généralement les participants à augmenter leurs revenus et à réduire leur recours à certaines prestations de soutien du revenu du gouvernement.

6.1 Résumé des constatations

L'analyse des résultats à moyen terme réalisée dans le cadre de l'évaluation permet d'évaluer l'évolution de la situation des participants sur le marché du travail au fil du temps³². Dans l'ensemble, l'analyse des résultats montre qu'après leur participation au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant reçu la PEDC et ayant participé aux SAE :

- ont des revenus moyens plus élevés;
- affichent des niveaux d'emploi plus faibles, principalement en raison de décisions de départ à la retraite;
- ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais reçoivent davantage de prestations d'aide sociale.

Lorsque le nombre de participants était suffisant, une analyse des sous-groupes a été effectuée pour les femmes, les hommes, les jeunes, les travailleurs âgés et les participants autochtones. L'analyse montre que les résultats sur le marché du travail pour la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires à la PEDC et aux SAE sont largement conformes à ceux de l'ensemble des participants³³.

Une analyse distincte des impacts différentiels a été menée sur les prestataires d'assurance-emploi actifs qui ont participé aux SAE. Les impacts différentiels ne sont pas statistiquement significatifs par rapport à ceux des non-prestataires semblables.

Des études supplémentaires ont permis de combler les lacunes en matière d'information relevées précédemment dans les évaluations des EDMT dans le cadre du volet Recherche et innovation. Une étude distincte a examiné les résultats pour la PEDC — apprentis.

Dans l'ensemble, les études dégagent les constatations ci-dessous :

- La province utilise la mesure de soutien du volet Recherche et innovation pour financer des projets de recherche sur le marché du travail.

³² L'analyse des résultats ne permet pas d'inférence concernant la mesure dans laquelle ces changements s'expliquent par la participation aux PEMS.

³³ Cela exclut les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs des SAE qui connaissent des baisses de revenus, principalement en raison de décisions de départ à la retraite.

- Après avoir reçu la PEDC — apprentis, les prestataires actifs de l'assurance-emploi voient une augmentation de leurs revenus d'emploi et une réduction de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien au revenu gouvernementales.

6.2 Recommandations

Depuis 2012, plusieurs études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis de mieux comprendre les résultats des participants sur le marché du travail après leur participation.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et à la prestation des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

L'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite le Yukon à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la prestation de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite le Yukon à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et territoriale.

7. Références

Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. 2010 à 2022.

Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Canada-Yukon Labour Market Development Agreements – Cycle III: Examination of the medium-term outcomes from 2009 to 2017*. Rapport interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Document interne, 2019. Disponible sur demande.

Annexe A. Liste des 3 études présentées dans ce rapport de synthèse national

Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport de synthèse³⁴

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Examination of medium-term outcomes from 2009 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires d'assurance-emploi au Yukon. • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme. 	Participants pendant la période de 2009 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation).
<i>Estimation of medium-term incremental impacts from 2009 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi du Yukon. • Impacts différentiels par sous-groupe. • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences. • Établissement de profils statistiques. 	Participants pendant la période de 2009 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation).
<i>Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in the Yukon</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution des programmes. • Défis rencontrés et leçons apprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan documentaire. • Questionnaire validé par les responsables des programmes territoriaux. 	De 2017 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données.

³⁴ Les études sont disponibles en anglais uniquement.